88B 12243

ABAQUE & PARTNERS SA
Société anonyme au capital de 250 000 Francs
Siège social : 35, avenue Mac Mahon
75017 PARIS (SEINE)
R.C.S. PARIS 88 B 348 338 393

Trib de Commerce de Paris
N° dépôt
12 JUIN 1998
30210

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept
Et le vingt huit juin à onze heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Olivier PICOT préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Christian Roche est choisi comme secrétaire.

Monsieur Max GAREL est appelé comme scrutateur.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2 499 actions sur les 2500 composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Philippe ROUER, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires:

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966,
- Renouvellement des mandats des Administrateurs,
- Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire,
- Remplacement du Commissaire aux compte suppléant,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 1996 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 8 392 francs, de la manière suivante :

- Report à nouveau pour 8 392 F

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prend acte de ce qu'aucune nouvelles conventions relevant des articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et approuve les conventions poursuivies entre Monsieur Christian Roche et la société telles qu'elles sont reprises et mentionnées au rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité,** étant observé que Monsieur Christian Roche n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Olivier PICOT
- Monsieur Christian Roche
- Monsieur Max GAREL
- Monsieur Gérard FAYSSE
- Monsieur André DHINAUN
- Monsieur Pierre-Yves PETIT

sont arrivés à leur terme, et prend acte que :

- Monsieur Gérard FAYSSE
- Monsieur André DHINAUN
- Monsieur Pierre-Yves PETIT

ne souhaitent pas être reconduit dans leurs mandats.

L'assemblée générale décide de renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2 006 :

- Monsieur Olivier PICOT
- Monsieur Christian Roche
- Monsieur Max GAREL

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de ne pas compléter le Conseil d'administration, composé de trois Administrateur et de ne pas remplacer les Administrateurs démissionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

SIXIEME RESOLUTION

Monsieur Philippe Rouer, Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Hervé Bernard Commissaire aux comptes suppléant ont informé le Conseil de leur désire de mettre fin à leurs missions dès l'approbation des comptes de l'exercice 1996 par votre assemblée.

Nous vous proposons de nommer en remplacement de ceux -ci :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

 - Monsieur François de JENLIS né le 14 juillet 1935 à Amiens (80)
 demeurant 147 rue de la Pompe 75016 Paris

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

 - la SARL DUCREST - DE JENLIS & Associés, dont le siège social
 est situé à Versailles (78) 15, rue Benjamin Franklin,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Olivier PICOT

Le Secrétaire

Monsieur Christian ROCHE

Le Scrutateur

Monsieur Max GAREL

88B12243

ABAQUE & PARTNERS SA
Société anonyme au capital de 250 000 Francs
Siège social : 35, avenue Mac Mahon
75017 PARIS (SEINE)
R.C.S. PARIS 88 B 348 338 393

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 28 MAI 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept
Et le vingt huit mai à onze heures,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Olivier PICOT, Président du conseil d'administration,
- Monsieur Christian ROCHE, Administrateur, Directeur général,
- Monsieur Max GAREL, Administrateur,
- Monsieur Gérard FAYSSE, Administrateur,
- Monsieur André DHINAUN, administrateur,
- Monsieur Pierre Yves PETIT, Administrateur,

Monsieur Philippe ROUER, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La séance est présidée par Monsieur Olivier PICOT en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1996

Le conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1996 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement les comptes annuels de cet exercice.

Il est précisé que les comptes annuels ont été établis selon les même formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes.

Le conseil examine ensuite l'emploi des résultats, les conventions réglementées, ainsi que les échéances des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes en vue de proposer éventuellement leur renouvellement.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

En conséquence de ce qui précède, le conseil, sur la proposition de son président, décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire annuelle, le 28 juin 1997, à 11 heures, au siege social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966,
- Renouvellement des mandats des Administrateurs,
- Remplacement des Commissaires au comptes titulaire et suppléant,
- Questions diverses.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Olivier PICOT
- Monsieur Christian Roche
- Monsieur Max GAREL
- Monsieur Gérard FAYSSE
- Monsieur André DHINAUN
- Monsieur Pierre-Yves PETIT

arriveront à expiration lors de la prochaine assemblée.

Messieurs Gérard Faysse, André Dhinaun et Pierre-Yves PETIT fonf part au Conseil qu'il ne souhaitaient pas être reconduit dans leurs mandats.

REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Monsieur Philippe Rouer, Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Hervé Bernard Commissaire aux comptes suppléant ont informé le Conseil de leur désire de mettre fin à leurs missions dès l'approbation des comptes de l'exercice 1996 par l'assemblée générale annuelle.

Nous vous proposons de proposer à l'assemblée générale annuelle à convoquer de nommer en remplacement de ceux -ci :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

 - Monsieur François de JENLIS né le 14 juillet 1935 à Amiens (80)
 demeurant 147 rue de la Pompe 75016 Paris

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

- la SARL DUCREST - DE JENLIS & Associés, dont le siège social est situé à Versailles (78) 15, rue Benjamin Franklin,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2002.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil charge son président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un autre administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR